

13. Sensibiliser les employeurs locaux aux diverses facettes de l'ISP

1. Contexte et description

L'ISP est généralement travaillée au départ des personnes en recherche d'emploi.

Il peut être intéressant d'inverser la démarche et de sensibiliser directement les employeurs locaux.

Les difficultés administratives (la complexité et le nombre de statuts spécifiques existants, démarches à accomplir, etc.) constituent un frein énorme qui bloque certains employeurs qui souhaiteraient embaucher.

Faute de temps pour se documenter, il apparaît que ces derniers connaissent d'ailleurs très mal les divers statuts des demandeurs d'emploi, les aides à l'emploi, l'avantage fiscal pour eux d'embaucher tel profil de demandeur d'emploi. En conclusion, il n'est pas rare de voir un petit indépendant renoncer à son projet d'engagement, ce qui est évidemment dommageable pour lui et pour l'emploi local.

Une sensibilisation des employeurs locaux au monde de l'ISP (ABC des démarches à accomplir, divers statuts, etc.) peut s'avérer payante pour l'emploi local. Cette sensibilisation peut être individuelle ou collective.

2. Publics cibles

Les employeurs potentiels locaux : PME et indépendants.

3. Parties prenantes

- Un opérateur qui va porter l'initiative (PCS, service emploi communal, service ISP du CPAS...);
- Les partenaires locaux de l'ISP :

- FOREM/Maison de l'Emploi, ALE, Mission régionale pour l'Emploi, pour leur connaissance des contenus et les trucs et astuces à relayer aux employeurs ;
- L'ADL ou un service similaire pour sa connaissance des employeurs locaux.

4. Mise en œuvre

- Dans les deux cas, il convient d'abord de dresser la liste des employeurs locaux qui pourraient être sensibilisés ;
- Solliciter ces employeurs afin de vérifier lesquels sont intéressés par une sensibilisation et si des sujets en particulier les intéressent ;
- Ensuite dans le cadre de quelques réunions préparatoires avec les partenaires de l'ISP, il convient d'arrêter le contenu des séances de sensibilisation. L'idée étant de dédramatiser le dédale des statuts et des aides à l'emploi et de donner l'envie d'embaucher : prévoir idéalement une présentation de type PowerPoint structurée et concise (les détails peuvent se retrouver sur un autre document) ;
- Prévoir un support d'information à remettre aux employeurs et une liste de personnes à contacter si besoin (des personnes précises et non un numéro général) ;
- Organiser les séances selon la formule souhaitée (individuelles ou collectives).



5. Conditions de réussite

- Disposer de partenaires en ISP prêts à s'impliquer et à participer le cas échéant aux séances de sensibilisation ;
- Savoir se montrer à l'écoute des employeurs, des difficultés rencontrées par le passé ou qu'ils pensent, parfois à tort, qu'ils vont rencontrer ;
- Fournir un carnet de personnes de contacts à l'issue de la séance ;
- Proposer si possible une aide administrative aux employeurs qui souhaiteraient embaucher et seraient dépités par les démarches administratives à accomplir ;
- Prévoir un débriefing de chaque séance afin de corriger ce qui doit l'être pour la suivante et de vérifier comment répondre aux questions qui en séance sont restées sans réponse.

6. Pratique exemplative

Le PCS d'Onhaye organise des petits déjeuners insertion : des employeurs locaux sont conviés à un petit déjeuner convivial en présence de partenaires de l'ISP. Les séances sont thématiques et permettent de dédramatiser le monde de l'ISP. Outre l'accès direct à l'emploi, le projet vise aussi à déboucher sur un partenariat permettant l'accès à un stage ou une formation.

Contact :

Commune/association : PCS d'Onhaye

Nom : Sabrina CIARMOLI

Téléphone : 082/61.04.27 ou 0491/61.39.81

Mail : plancohesionsociale@commune-onhaye.be

Site internet :

<http://www.onhaye.be/commune/services-administratifs/plan-de-cohesion-sociale>

